

CONVOCATION RENTREE 2024/2025

BUT FI - Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques

Rentrée universitaire des étudiants de **1^{ère} année en filière initiale**

Vous devrez vous présenter :

Lundi **02** septembre 2024 à **13H30** dans **l'amphi A2 (à droite après l'accueil)**

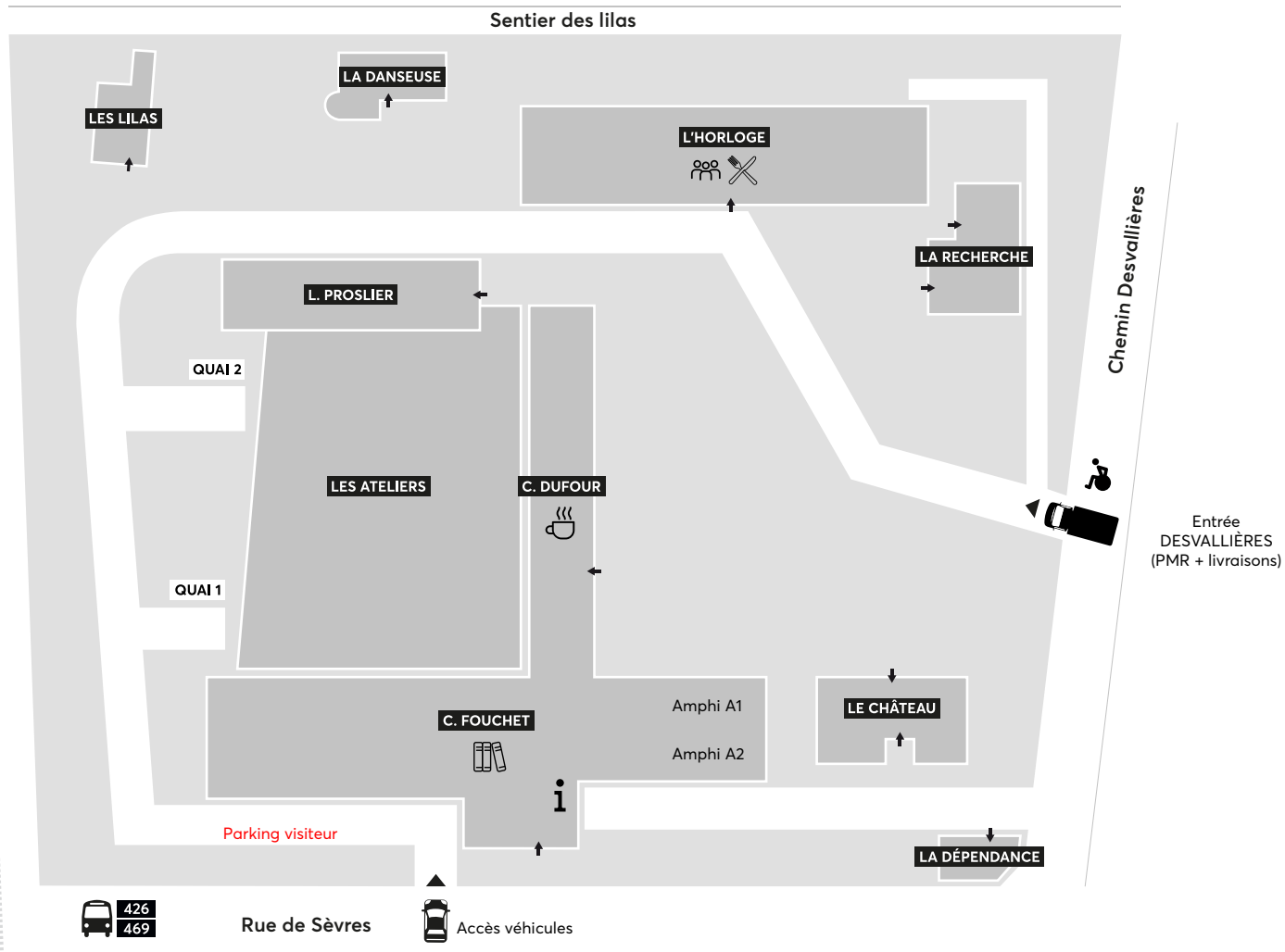
Vous êtes priés d'apporter les documents suivants :

- Votre carte d'étudiant délivrée lors de l'inscription administrative
- Une copie de votre carte d'identité recto/verso
- Une copie de votre relevé de notes du BAC
- Une copie de votre attestation d'assurance de responsabilité civile où doit y figurer :
 - votre nom et prénom
 - une mention indiquant qu'elle est valable pour l'année universitaire 2024/2025

Plan du campus - Institut Universitaire de Technologie



Université Paris Nanterre



LES ATELIERS

ATELIERS
LABORATOIRES GTE
BUREAUX

LE CHÂTEAU

DIRECTION IUT
RESSOURCES HUMAINES
SERVICE FINANCIER

LA DANSEUSE

RELATIONS ENTREPRISES
APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE
FIPMÉCA
UFR SITEC

C. DUFOUR

SCOLARITÉ GÉNÉRALE
DÉPARTEMENT GTE
LP AÉRONAUTIQUES ET SPATIALES

C. FOUCHET

ACCUEIL
AMPHITHÉÂTRES
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
LABORATOIRES GTE
LABORATOIRES GMP

L'HORLOGE

DÉPARTEMENT GEII
SERVICE INFORMATIQUE
CHAMBRE ANÉCHOÏDE
LABORATOIRES ÉLECTRONIQUE
LABORATOIRES INFORMATIQUE
RESTAURANT UNIVERSITAIRE
CAFÉTÉRIA

LES LILAS

SERVICES TECHNIQUES
PATRIMOINE

L. PROSLIER

DÉPARTEMENT GMP
LABORATOIRE GTE

LA RECHERCHE

REPROGRAPHIE
LIVRAISONS
LABORATOIRES - LEME / LTIE



Gare SNCF
Sèvres - Ville-d'Avray
à 200 m.

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département MT2E de l'IUT de Ville-d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville-d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-mt2e@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant le 15 octobre** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle se réunira le **15 octobre** vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en B.U.T.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).